



Partage de deux terrains entre trois personnes.

Par **Stirnemann**, le **11/06/2009** à **11:31**

Bonjour,

Ayant deux terrains laissés par nos parents au gros morne en martinique, et étant trois héritiers, deux étant sur place et moi à paris, je voudrais savoir la marche à suivre afin que ce partage de succession se termine. cela peut-il se faire par courrier ou il y a t-il besoin de se déplacer. j'ai 74 ans et voudrais que tout cela soit réglé rapidement. en espérant une réponse à ma demande , je vous remercie par avance de tous les conseils qui pourront m'etre donner.

Par **Bertrand**, le **14/06/2009** à **19:43**

Bonjour,

Vous pouvez donner procuration si vous choisissez un notaire en Martinique. Sinon, ce sont vos frère et soeur qui devront donner procuration si vous choisissez un Notaire sur Paris.

Cordialement,

Bertrand.